



SYNDICAT FRANÇAISIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

FACE À L'URGENCE DU POUVOIR D'ACHAT, L'INTÉRESSEMENT 2022 NE SUFFIRA PAS !

Dans un contexte de forte inflation, où le pouvoir d'achat des postiers est malmené, tout ce qui peut apporter un plus est bon à prendre ! Aussi, **la forte augmentation de l'intéressement 2022** va dans la bonne direction quoi qu'en disent les grincheux de tous poils qui s'en tiennent à des déclarations incantatoires et ne s'engagent jamais sur du concret ! Pour la CFDT, ce complément de rémunération répond en partie à ce que nous écrivions dans un précédent tract : « ...La perte sèche de pouvoir d'achat 2022 doit impérativement être corrigée par le versement d'une prime d'intéressement fortement revalorisée. Au regard des résultats qui se dessinent, **un doublement de cette prime** ne serait que justice...Ce serait la juste reconnaissance que la bonne marche de l'entreprise **est le fruit de l'investissement de tous les postiers** ».

Grâce à **l'accord d'intéressement 2021/2023 négocié par la CFDT** nous n'en sommes pas loin, il va surtout permettre de mettre un peu de beurre dans les épinards !



La CFDT
1^{ère} syndicat de France

■ Quelques rappels sur l'intéressement 2022 :

- ▶ Il sera **versé vers la mi-avril**. Il est fonction du temps de présence au cours de l'année considérée (2022) diminué d'un certain nombre d'absences (maladie, congés de longue durée...).
- ▶ Son montant est fonction des résultats de l'entreprise et d'indicateurs de performance. Sans rentrer dans le détail, malgré un contexte très défavorable, ils sont très bons avec un **résultat net de + 1.2 Mds** essentiellement porté par les activités bancaires.
- ▶ Il pourra être de 1091.34€ net en cas de versement sur un **PEG** (Plan d'Épargne Groupe) et de 1123.70€ net sur un **PERCOL** (Plan d'Épargne Collectif) grâce aux dispositions prévues par l'accord sur l'épargne salariale, lui aussi négocié par la CFDT.
- ▶ En cas de versement sur votre **compte bancaire**, sans abondement, le montant net est de 865.72€ (soit 958.72€ brut). Dans ce cas, il serait alors mis au paiement dès le 31 mars. Il appartiendra à chaque bénéficiaire d'effectuer son choix sur la période **du 9 au 28 mars 2023**.

■ Le pouvoir d'achat demeure la priorité des priorités !

L'intéressement ne doit en aucun cas être confondu avec le salaire ! Il n'a rien à voir avec **les négociations salariales** qui sont ouvertes (NAO) et...qui patinent lamentablement. Tout indique que les prix vont continuer à s'emballer au moins au cours du 1^{er} semestre 2023 (produits de première nécessité, énergie, carburants...). Il est donc indispensable que les négociations s'accélèrent pour que les revalorisations aient **un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023** et qu'une correction puisse être négociée en septembre par « une clause de revoyure » afin d'éviter une nouvelle perte de pouvoir d'achat.



Adhérez en ligne

CFDT SF3C
23 rue d'Alleray
75015 Paris
Tél : 01 40 29 82 00
Fax : 01 40 29 82 10
contact@cfdtf3c.org
www.cfdtsf3c.org





SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Même si l'année 2023 comporte les mêmes incertitudes qu'en 2022, les résultats de l'entreprise nous montrent qu'elle **a les moyens d'investir dans le capital humain**, de reconnaître les compétences et de mieux partager la valeur ajoutée. Pour la CFDT, cela passe par une augmentation salariale **au minimum égale à l'inflation soit environ +6%** et par un effort particulier sur **les bas salaires**.

De plus, nous revendiquons un certain nombre de **mesures spécifiques Île de France** qui prennent en compte **une vie chère** qui précarise une grande majorité de postiers et particulièrement des plus jeunes.

Investir dans le capital humain n'est plus une option, **c'est devenu une obligation** pour être attractif en matière de recrutement. Ce n'est plus le cas à La Poste aujourd'hui et nous en payons l'addition au travers des postes non pourvus qui coûtent en productivité, en conditions de travail et sont la cause d'une partie de l'absentéisme.

■ Le 7 mars sera l'occasion de marquer un grand coup !

Evidemment que le projet de réforme des retraites **aussi injuste que brutal**, est au cœur de cette grande journée d'actions, de grèves et de manifestations. Elle revêt d'ores et déjà un caractère historique !

La question urgente du pouvoir d'achat est **une raison supplémentaire** (pointée dans le préavis de grève CFDT) de se mobiliser pour éviter que La Poste en reste à des négociations salariales au rabais (+2.5%) et pour exiger que **le point d'indice des fonctionnaires** soit revalorisé à hauteur de l'inflation.

Nous pourrions ajouter **la perte de sens dans le travail** qui fait l'objet de réorganisations permanentes le plus souvent sans concertation ni négociation préalables. Cette perte de sens et ce mal-être au travail ont un lien direct avec le rejet catégorique de cette réforme des retraites !

Toutes et tous en grève le 7 mars !

Toutes et tous à la manifestation !



Adhérez en ligne

CFDT SF3C
23 rue d'Alleray
75015 Paris
Tél : 01 40 29 82 00
Fax : 01 40 29 82 10
contact@cfdtf3c.org
www.cfdtsf3c.org

